

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017 À 19 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4
	M. Frédérick Lee	Directeur général et secrétaire-trésorier

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 17-10-140

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

Point 3. Résolution # 17-10-141

Lecture et adoption des procès-verbaux du 11 septembre 2017 et du 14 septembre 2017

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 14 septembre 2017.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance et dépôt de documents

Jeunesse, J'écoute : Demande de soutien financier à l'organisme.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Accuse réception de notre demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Corporation de l'industrie touristique du Québec : Résultat de classification de l'Auberge Pointe-Ouest, soit 2 étoiles.

Commission scolaire du Littoral : Facture intérimaire pour le projet conjoint de réfection du centre communautaire (*voir résolution 15-04-048*).

Point 5. Résolution # 17-10-142

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 30 septembre 2017.

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017.

Point 6. Résolution # 17-10-143

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 17-09 au montant de 31 046.67 \$.

Point 7. Résolution # 17-10-144

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 17-09.1 totalisant une somme de 67 865.97 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 30 septembre 2017.

Point 8.

Rapport des conseillers

M. John Pineault, maire : Il a participé au congrès de la FQM la semaine dernière à Québec. Ce fut tranquille car nous sommes dans une année électorale. Il a aussi profité de sa sortie pour rencontrer Mme De Mendonça à la Commission scolaire du Littoral à Sept-Îles et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

M. Michel Charlebois, conseiller no. 2 : Il a mis beaucoup de temps dans le dossier des matières résiduelles.

Mme Shawna Doucet, conseillère no. 3 : Débute un projet de promenade au quai.

Point 9. Résolution # 17-10-145

Adoption du premier projet du règlement R133-09-17 modifiant le règlement R129-09-16 concernant les dépenses des membres du conseil faites dans l'exercice de leurs fonctions

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le directeur général mentionne l'objet et la portée de ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement R 133-09-17 modifiant le règlement R 129-09-16 concernant les dépenses des membres du conseil faites dans l'exercice de leurs fonctions.

Point 10. Résolution # 17-10-146

Travaux correcteurs – Réfection des maisons de la Pointe-Ouest et du centre communautaire

ATTENDU le fonds des travaux correcteurs, créé par Hydro-Québec et la M.R.C. de Minganie dans le cadre du projet hydroélectrique de la rivière Romaine, dans lequel 150 000 \$ est réservé pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti;

ATTENDU QUE les maisons de la Pointe-Ouest nécessitent des travaux de réfection afin de mieux les préserver;

ATTENDU QUE la location de ces maisons permet d'augmenter la capacité d'accueil de notre communauté;

ATTENDU QUE la gestion de la location de ces maisons en auberge de jeunesse crée un emploi à temps plein durant la saison estivale ce qui permet de développer le territoire;

ATTENDU QUE la présence de touristes dans le secteur ouest de l'île d'Anticosti permet de faire connaître et de mettre en valeur l'environnement;

ATTENDU QUE le centre communautaire est une infrastructure essentielle pour le bien-être de la population et au maintien démographique;

ATTENDU QUE le centre communautaire nécessitait des travaux de réfection de son recouvrement extérieur, de son toit et de ses fenêtres afin de continuer à desservir la population;

ATTENDU QUE les coûts des travaux du centre communautaire ont été répartis entre la Commission scolaire (30 %) et la Municipalité (70 %);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité de demander à la M.R.C. de Minganie la totalité de la somme de 150 000 \$ dédié à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le cadre du fonds de travaux correcteurs du projet de La Romaine et que la somme soit répartie en fonction des deux projets suivants :

Réfection du site de la Pointe-Ouest	49 998.05 \$
Réfection du centre communautaire	100 001.95 \$

Point 11. Résolution # 17-10-147

Avis de motion pour adoption du règlement R 135-10-17 concernant le stationnement hivernal dans les rues de Port-Menier

Il est donné par Mme Shawna Doucet qu'à une réunion ultérieure sera adopté le règlement R 135-10-17 concernant le stationnement hivernal dans les rues de Port-Menier

Point 12. Résolution # 17-10-148

Païement de la facture 689-00255 de la Commission scolaire du Littoral

ATTENDU la résolution # 15-04-048 prise par la Municipalité de L'Île-d'Anticosti à l'effet que cette dernière s'engageait à participer à 70% des coûts de rénovation extérieur du centre communautaire en collaboration avec la Commission scolaire du Littoral ;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés à plus de 90 % ;

ATTENDU la réception de la facture 689-00255 au montant de 338 893,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité de payer la facture 689-00255 au montant de 338 893,00 \$ auprès de la Commission scolaire du Littoral.

Point 13.

Varia

Résolution # 17-10-149

Transfert budgétaire

ATTENDU la possibilité que les élus municipaux soient nommés par acclamation et que la tenue d'élection ne soit pas nécessaire;

ATTENDU QUE le budget contient des sommes allouées à la tenue d'une élection;

ATTENDU le passage des Frères d'armes dans la région en novembre prochain et qu'ils ont été très apprécié de la population lors de leur visite à Port-Menier en juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité de prendre la totalité des sommes budgétés à la section élection pour les transférer dans le compte pour les spectacles.

Résolution # 17-10-150

Déplacement de la séance ordinaire du 20 novembre au 6 novembre 2017

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'élection suite à la nomination par acclamation des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité de :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti prévue le 20 novembre 2017 à 19 h soit avancée au 6 novembre 2017 à 19 h au lieu habituel.

Point 14.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Une personne est présente.

Point 15. Résolution # 17-10-151

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 34.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.